

## **Comité national, section 23**

### **Motion 1**

La section 23 est hostile à la logique des primes d'excellence scientifique.

Dans les conditions actuelles, l'attribution pérenne d'une prime risque d'engendrer des disparités de rémunération au sein des structures de recherche pouvant générer une ambiance délétère et conduire à une démotivation.

Motion votée par *17 oui, 2 non et une abstention*

### **Motion 2**

L'attractivité du métier de chercheur nécessite la revalorisation de la carrière des chercheurs et l'allongement des grilles indiciaires des salaires. Hors de ce contexte, la discussion sur les critères et les conditions d'attribution de la prime d'excellence scientifique semble prématurée.

Face à la réalité de la mise en oeuvre inéluctable de cette mesure, la section 23 recommande la revalorisation de la prime de recherche pour tous les chercheurs et l'attribution en une seule fois de la prime associée aux médailles.

Motion votée par *19 oui et une abstention*

### **Motion 3**

Dans le contexte actuel de création et d'attribution des primes, confus et manquant clairement d'une concertation préalable, la section 23 décide d'ajourner la proposition de noms pour les médailles 2010.

Motion votée par *11 oui, 5 non et 4 abstentions*